

Connerré, le 02 juillet 2024

Affaire suivie par : Jérôme BRANDELY

Tél. (poste) : 02.49.54.10.44

e-mail : contact@sbvhuisne.org

Objet : Consultation – modification N°1 PLUIH du Gesnois Bilurien

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de consultation des PPA au sujet de la modification du PLUIH du Gesnois Bilurien, vous avez invité le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS) à faire part de ses observations.

A la lecture du dossier transmis nous souhaitons attirer votre vigilance sur les points suivants :

- Le caractère inondable d'une partie de la zone concernée par le projet. Il convient de se référer aux dispositions du PPRI de l'Huisne, le projet ne devant pas modifier les capacités naturelles d'expansion des crues dans le lit majeur. Par ailleurs du fait de la proximité de l'Huisne cette zone peut potentiellement être sujette à des remontées de nappe.
- L'expertise des sols ne démontre pas la présence de « Zones Humides » au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. Néanmoins, des traces d'hydromorphie ont été retrouvées à faible profondeur sur la majorité des sondages réalisés. Cette zone présente par conséquent des sols à caractères humides qu'il conviendrait de préserver.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Syndicat du Bassin
Versant de l'Huisne Sarthe

André FROGER

